

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 02/12/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 6
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstentions : 9

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), PANIFOUS Laurent, (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: ANTOLINI Dominique à DESCUNS Lyliane, CAMPS Frédéric à COMMENGE Jean-Claude, DUFOSSE Dominique à MILHORAT Laurent, COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, CAUHAPE Jean-Louis à ALBERO Elisabeth

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2022-105 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Annulation de l'octroi de l'aide du dispositif Kawneer pour l'EURL TETE

Monsieur le Président rappelle que suivant la procédure d'instruction dématérialisée, le comité technique d'engagement et le comité de pilotage ont accordé une aide de 3 000 € dans le cadre du dispositif Kawneer, à l'EURL TETE, pour le recrutement d'un salarié en tant que boulanger, au 12 octobre 2021.

Le premier règlement correspondant à 50% de l'aide a été effectué le 21 octobre 2021, par mandat administratif n°1667. L'EURL TETE nous a informés que le salarié a depuis quitté l'entreprise. Par conséquent, il convient d'annuler le versement du solde restant.

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

- annule le solde du montant de l'aide financière allouée à l'EURL TETE pour un montant de 1 500 €
- réintègre le financement attribué sur ce dossier d'un montant de 1 500 € dans l'enveloppe globale du dispositif
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

François VANDERSTRAETEN

Le Président,

Jean-Claude COURNEIL